ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 38530

Texte de la question

M Robert Chapuis attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, a propos du calcul de la taxe d'habitation et de son encaissement. Cette taxe est redevable a partir de l'occupation d'un logement au 1er janvier. Dans le cas ou une personne decede dans les premiers jours du mois de janvier, le montant de la taxe est disproportionne par rapport a l'occupation du logement. Il demande si des mesures ont ete etudiees pour faire face a cette situation et si l'instauration de douziemes peut etre envisagee pour une plus juste imposition.

Données clés

Auteur : M. Chapuis Robert
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38530
Rubrique : Impots locaux
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1331